

Aidants de personne polyhandicapée : vie professionnelle

Arrêt ou réduction de l'activité professionnelle, aménagements, retour à l'emploi... la reconnaissance du statut d'aidant et la sensibilisation des employeurs s'améliorent. Différents dispositifs existent pour vous accompagner au mieux selon votre situation

Ressources

- MDPH, CCAS, assistant(e) social(e)
- sites du gouvernement
- Centres de ressources Polyhandicap, associations



Aides financières

- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et ses possibles compléments
- Allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- L'allocation journalière du proche aidant (AJPA) ou l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)



Aménagements du temps de travail

- Horaires flexibles
- Annualisation du temps de travail
- Horaires individualisés
- Réduction du temps de travail
- Autres aménagements : télétravail, passage d'un poste de nuit à un poste de jour...



Congés

- Congé de Présence Parentale
- Congé de Proche Aidant
- Congé pour événement familial
- Congé enfant malade
- Congé de solidarité familiale
- Don de jours de repos

Aidants =
compétences

→ formation,
VAE

En activité professionnelle ou non, n'oublions pas le droit au répit : aide à domicile, accueil à l'extérieur, séjours répit pour prendre soin de soi.